

Règlement du concours de la DT BAR A SCRAP

Article 1 : Dénomination et objectifs

Le Bar a Scrap a créé un concours dénommé " **concours de la DT BAR A SCRAP** ".

Le but de ce concours est de trouver le dernier membre de la Design Team.

Article 2 : Thème du concours

Le thème du concours tourne autour de tout ce qui n'est pas « animal » ou « personne ».

Article 3 : Format des réalisations

Les pages digitales ne sont pas acceptées.

Les réalisations sont libres : pas de format imposé . Les réalisations doivent être inédites et jamais publiées : pas de Scraplift ...

La photo de votre page doit être de 700px * 700px maximum.

Article 5 : Modalité de participation

Vous devez avoir impérativement un blog personnel en ligne.

Pour participer, il suffit d'envoyer votre réalisation répondant aux critères définis ci-dessus.

Chaque participant ne peut envoyer qu'une seule réalisation.

Cette page devra être envoyée par email à barascrap_concours@yahoo.fr, avec pour objet : « **CONCOURS DT** »

Merci d'ajouter les informations suivantes :

- **Pourquoi souhaitez-vous faire partie d'une DT ?**
- **Selon vous, quel est votre style de scrap ?**
- **Citez vos 3 marques favorites et dites-nous quels matériels vous utilisez.**
- **Adresse de votre blog.**

Article 6 : Date de participation

La date de clôture d'envoi des pages a été fixée au **16 février 2008**, à **minuit**.

Article 7 : Autorisation de publication

Il est important de noter que chaque participant à ce concours autorise, par sa simple participation, la publication non rémunérée de sa réalisation sur le site internet du BAR A SCRAP ou le blog. Cette autorisation n'est pas limitée à la durée du concours. Il s'agit d'une condition obligatoire pour pouvoir participer au concours.

Article 8 : Propriété de la réalisation

Chaque participant, par son envoi, garantit qu'il possède bien l'entière propriété de la réalisation qu'il a envoyée.

Si ce n'est pas le cas, le participant sera immédiatement exclu du concours.

Article 9 : Désignation du gagnant

Après la date de clôture de participation au concours, notre jury qui est l'équipe BAR A SCRAP délibèrera pour désigner le gagnant.

Le résultat de ces délibérations sera annoncé le jeudi 21 février 2008 sur le site internet et le blog du BAR A SCRAP